

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014 COMPTE-RENDU

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Date de la convocation : 4 décembre 2014 par courrier et 5 décembre 2014 par voie dématérialisée

Date de l'affichage : 4 décembre 2014

L'an deux mille quatorze le dix décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Monsieur MABILLE, Maire.

Étaient présents (24): M. MABILLE, M.TURQUET, Mme HANNION, Mme DUPERRON, Mme TEIXEIRA, M. BIARD, Mme CARDONA, Mme CHAINE, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M.POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC, Mme TISON, M. ESCUDERO, Mme VINOT, M.LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, M. RICHY-DURETESTE, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

Procurations (4): Mme ASCHEHOUG à M. QUIOC
M. PLAGNOL à M. BIARD
M. ROBERT à Mme DUPERRON
M. CARDONA à Mme CARDONA

Absent (1) : M. CICUREL

- Monsieur DINTILHAC est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.
- Monsieur le Maire accueille Monsieur RICHY-DURETESTE et signale que la liste Tous Pour Bois le Roi enregistre 14 démissions depuis le début du mandat.

Monsieur DINTILHAC explique que ces démissions s'inscrivent dans une démarche de constitution d'équipe renouvelée avec des personnalités qui souhaitent s'inscrire dans la vie municipale et dans laquelle chacun continue de travailler.

Monsieur BONY rappelle que l'équipe de Monsieur PEIGNEN à son époque avait également subie de nombreuses démissions.

Monsieur QUIOC affirme que c'était tout de même moins important.

• **Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 octobre 2014.**

Monsieur BONY précise que lors de son intervention sur le contrat d'apprentissage il avait exposé un problème inhérent à la mise en place de cet apprentissage et précisé que le Préfet trancherait. Cette dernière remarque ne figure pas au compte-rendu.

Monsieur DINTILHAC précise que suite au débat sur les points 2 et 3 relatifs à la création de postes pour la Police Municipale, il avait été réitéré la demande de porter aux voix le report de cette décision conformément au contre-projet proposé par le groupe Tous Pour Bois le Roi. Demande rejetée par Monsieur le Maire qui est passé directement au vote de la résolution inscrite à l'ordre du jour, ce qui n'apparaît pas dans le compte-rendu. Il y a également d'autres points de forme notamment le nom de Monsieur DINTILHAC mal orthographié.

Madame CARDONA précise qu'elle avait évoqué l'hébergement de la Police Municipale et non le déplacement. Ce qui est indiqué dans le compte-rendu n'est pas l'exact reflet de ce qui a été dit.

Monsieur ESCUDERO ajoute que la mémoire de ce qu'on pense avoir dit n'est pas forcément la réalité de ce qu'on a dit.

Monsieur le Maire précise qu'il sera tenu compte de ces observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

CONTRE (1) Mme LANGLOIS

ABSTENTION (1) : M. RICHY-DURETESTE

POUR (26) : M. MABILLE, M. TURQUET, Mme HANNION, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA), Mme CHAINE, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, M. ESCUDERO, Mme VINOT, M. LEFEVRE, M. DINTILHAC, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

APPROUVE le PV du Conseil Municipal du 15 octobre 2014 à **la MAJORITE**.

1) ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS

A la suite de la démission de Mme Corinne Le Quellenec, conseillère municipale, il y a lieu de procéder à son remplacement à la commission « scolaire, périscolaire et enfance » dont elle était membre.

Les élus de la liste d'opposition « Tous pour Bois-le-Roi » présentent à ce titre la candidature de Mme Catherine Bettinelli.

Par ailleurs, les élus de la liste d'opposition « Tous pour Bois-le-Roi » présentent la candidature de Mme Catherine Bettinelli en remplacement de Mme Eloïse Langlois, qui souhaite se retirer de deux autres commissions :

- la commission « petite enfance »
- la commission des impôts directs.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités locales, la désignation des membres des commissions doit, sauf s'il en est décidé autrement à l'unanimité, faire l'objet d'un scrutin secret. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver ce remplacement.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal ne souhaite pas un vote à bulletin secret à l'**UNANIMITE**.

Le conseil municipal approuve le remplacement de Madame Le Quellenec par Madame Bettinelli à la commission « scolaire, périscolaire et enfance » à **la MAJORITE** :

CONTRE (0)

ABSTENTION (2) : M. TURQUET et M. ESCUDERO

POUR (26) : M. MABILLE, Mme HANNION, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA), Mme CHAINE, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, M. RICHY-DURETESTE, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

Le conseil municipal approuve le remplacement de Madame Langlois par Madame Bettinelli à la commission « petite enfance » à **la MAJORITE** :

CONTRE (0)

ABSTENTION (3) : M. TURQUET et M. ESCUDERO, Mme CLAUZON

POUR (25) : M. MABILLE, Mme HANNION, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA),

Mme CHAINE, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, M. RICHY-DURETESTE, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

Le conseil municipal approuve le remplacement de Madame Langlois par Madame Bettinelli à la commission « des impôts directs » à la **MAJORITE** :

CONTRE (0)

ABSTENTION (3) : M. TURQUET et M. ESCUDERO, Mme CLAUZON

POUR (25) : M. MABILLE, Mme HANNION, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA), Mme CHAINE, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, M. RICHY-DURETESTE, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

2) CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

La ville de Bois le Roi souhaite recruter un assistant de direction et de communication. La gestion des activités de la direction générale des services est étroitement liée aux activités du Maire et des élus municipaux. Afin de renforcer cette coordination, il apparaît nécessaire d'apporter des compétences élevées en matière de gestion d'un secrétariat général et des actions municipales.

Le poste sera en premier lieu un appui à la direction générale des services et au Maire dans sa gestion quotidienne avec des missions telles que :

- Accueil téléphonique et physique
- Organisation et planification du temps du Maire et du DGS
- Réalisation / relecture / mise en forme de travaux de bureautique
- Coordination des parapheurs : suivi, relecture, distribution, ...
- Gestion des registres des décisions et arrêtés
- Gestion du courrier du Maire et du DGS, rédaction en direct des courriers de réponse en fonction des informations obtenues, sollicitation auprès des services, veille et coordination des réponses.
- Suivi des activités : rédaction de comptes rendus, transmission aux interlocuteurs concernés, constitution des dossiers, préparation des dossiers en vue des réunions.
- Gestion des archives et classement
- Gestion des moyens et des supports de communication
- Transmissions légales

Enfin, l'agent aura la coordination des relations avec l'ensemble des élus municipaux et la gestion de l'ensemble du processus administratif et organisationnel des instances municipales.

Des fortes compétences rédactionnelles et organisationnelles sont attendues. Le profil du poste cible une personne présentant un niveau important d'autonomie, d'initiative traduisant donc clairement des missions relevant du grade de rédacteur territorial.

Le comité technique paritaire a été régulièrement consulté et a émis un avis favorable pour la création d'un poste de rédacteur territorial.

Madame BLAIS s'interroge par rapport à la création d'un poste auparavant occupé par une personne exerçant les mêmes missions depuis un certain nombre d'années. On constate le départ d'agents, du DGS, la commune se sépare de piliers ce qui est surprenant. Il n'y a pas eu de conseil en novembre, l'ordre du jour de celui de décembre n'est pas pharamineux, on s'interroge sur la nouvelle gestion de la municipalité.

Madame DUPERRON explique que l'agent occupait les missions « Affaires générales » mais que dans l'organigramme cet agent dépendait des services techniques. Afin de respecter l'organigramme, nous avons choisi de lui maintenir ses fonctions de secrétariat

des services techniques. Les missions à confier au futur assistant nous obligent à créer un poste de rédacteur. Les missions doivent être en cohérence avec le grade.

Monsieur le Maire précise qu'il a découvert que les missions d'assistante technique étaient dévolues aux affaires générales depuis plusieurs années sans consultation du Comité Technique Paritaire et que le fait de doter les services techniques de ce secrétariat répond à un réel besoin.

Monsieur ESCUDERO ajoute qu'il s'agit d'un juste retour des choses.

Madame BLAIS soulève un sentiment de désorganisation de l'équipe statutaire au sein de la Mairie. Il est étonnant que le DGS soit parti si vite, le préavis de 3 mois n'a pas été respecté.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur la réorganisation des services. Quant au DGS, elle avait trouvé une mutation ce qui constitue un libre choix et il a été répondu favorablement à la demande de la collectivité qui souhaitait la recruter rapidement. Nous avons accédé à la demande de cette collectivité. Un nouveau DGS a été recruté, il arrivera fin février.

Monsieur LEFEVRE ajoute que l'agent dont on fait état était chargé de la communication et des affaires générales. Même si au vu de l'organigramme elle avait des missions de secrétariat des services techniques, le plus important est la fiche de poste.

Madame DUPERRON répond que sur la fiche de poste apparaissait le secrétariat des services techniques mais pas uniquement.

Monsieur LEFEVRE précise que les missions de secrétariat du service technique ne constituaient qu'1/5^{ème} de l'ensemble de ses missions.

Monsieur LEFEVRE affirme que c'est une mise au placard.

Monsieur TURQUET précise qu'il a été constaté que les tâches administratives étaient effectuées par des agents opérationnels au détriment de leurs tâches de terrain. Ce poste occupera l'assistante administrative 100% de son temps en préparation de dossiers techniques, enregistrement de demandes, le suivi des travaux. Le tableau de demandes de travaux n'est plus renseigné depuis 2 ans. La nécessité d'une assistante administrative sur ce service est réel, il ne s'agit pas d'un placard et c'est terriblement péjoratif et humiliant pour l'agent de le dire.

Monsieur LEFEVRE s'excuse et retire cette phrase.

Monsieur le Maire ajoute que les agents de maîtrise s'occupent de porter le courrier à la poste, ce n'est pas leur mission. Ils passent également beaucoup de temps en travail informatique au lieu d'être sur le terrain, l'assistante reprendra ces tâches administratives. Il existe 17 personnes à gérer sur ce service.

Monsieur LEFEVRE ajoute que si ces différentes tâches avaient été décrites dans la note de synthèse, aucune interrogation n'aurait découlé.

Madame DUPERRON répond que ce n'est pas l'objet ; il s'agit aujourd'hui de la création d'un poste de rédacteur territorial.

Monsieur DINTILHAC explique qu'au-delà de la situation individuelle, il a été demandé que soit présenté au conseil municipal la réorganisation des différents services afin d'avoir une visibilité plus large et une vision de l'impact financier global des différentes créations de postes. Il est donc demandé que ce point soit repoussé après la diffusion d'une information globale de réorganisation de service et d'impact financier dans le DOB.

Le groupe Tous Pour Bois le Roi demande à ce que le contre-projet présenté soit porté aux voix du conseil.

Madame LANGLOIS regrette que l'on ne parle que de fiche de poste mais pas du côté humain.

Monsieur le Maire refuse le report de ce point inscrit à l'ordre du jour et propose de délibérer sur la création du poste de rédacteur.

Monsieur ESCUDERO s'étonne que Monsieur DINTILHAC parle de réorganisation alors qu'il s'agit d'organisation. En arrivant, la nouvelle équipe a trouvé des services à organiser, cela consiste donc à remettre les gens où ils auraient toujours dû être et avec des gens compétents à des postes stratégiques. Le déplacement de Madame XXX n'est pas un déplacement mais un placement de là où elle aurait toujours dû être et où elle aurait été efficace.

Monsieur BONY rappelle qu'il est interdit de citer des noms.

Monsieur TURQUET affirme que toutes les explications sur le poste de secrétaire des services techniques ont été données et que l'objet est de créer un poste de rédacteur aux affaires générales.

Monsieur DINTILHAC rappelle qu'il est fait constat de créations de postes et qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale afin de mettre les choses en ordre et de donner une information claire aux membres du conseil municipal et aux Bacots.

Monsieur BONY demande qu'un rappel à l'ordre formel soit fait par le Maire à Monsieur ESCUDERO pour avoir cité le nom d'un agent et précise qu'il ne prendra pas part au vote.

Monsieur ESCUDERO présente ses excuses, en expliquant qu'il ignorait la règle applicable en la matière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

CONTRE (7) : Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, Mme BETTINELLI, M. RICHY-DURETESTE, Mme BLAIS,

ABSTENTION (2) Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA)

POUR (18) : M. MABILLE, M. TURQUET, Mme HANNION, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CHAINE, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, M. ESCUDERO,

APPROUVE la création d'un poste de Rédacteur Territorial à **la MAJORITE**

3) CREATION DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions consultatives chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Pour la commission des finances, je vous propose la liste suivante :

Madame HANNION

Madame TISON

Madame DUPERRON

Monsieur CICUREL

Monsieur DINTILHAC

Madame BLAIS

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal ne souhaite pas un vote à bulletin secret à l'**UNANIMITE**.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver la liste présentée.

Le conseil municipal approuve la liste présentée à **L'UNANIMITE**:

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 28 M. MABILLE, Mme HANNION, M TURQUET, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA), Mme CHAINE, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, M. ESCUDERO, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, M. RICHY-DURETESTE, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

3 bis) CREATION DE LA COMMISSION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point au vote du conseil qui n'a pas été inscrit dans l'ordre du jour.

Il souhaiterait proposer la création d'une commission chargée de travailler sur le règlement intérieur du conseil municipal.

Madame BLAIS avait formulée certaines propositions sur le règlement intérieur notamment sur le local de l'opposition et les articles dans le bulletin municipal. La proposition de création d'une commission qui réfléchirait à l'intérêt du bon fonctionnement du conseil municipal est une avancée de la part de l'équipe en place.

Monsieur le Maire précise que ces groupes de travail permettent des échanges.

Madame BLAIS ajoute que l'élargissement de la commission eau permet un travail intéressant et est donc positif.

Monsieur le Maire propose 4 candidats :

Mme HANNION
Mme DUPERRON
M. BIARD
M. PLAGNOL

La liste Tous Pour Bois le Roi propose M. DINTILHAC.

La liste Avec Vous à Bois le Roi propose Mme BLAIS.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver la liste présentée.

Le conseil municipal approuve la liste présentée à **L'UNANIMITE**:

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 28 M. MABILLE, Mme HANNION, M TURQUET, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA), Mme CHAINE, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, M. ESCUDERO, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, M. RICHY-DURETESTE, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

Madame BLAIS explique avoir signé une charte anti-corrupcion qui rentre dans l'esprit de transparence des finances proposé dans la Loi NOTR. Madame BLAIS propose qu'un vice-président soit désigné dans les commissions au sein de l'opposition.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de réunir la commission des finances et de discuter ce point plus tard.

Madame BLAIS ajoute que la proposition de transmission des documents comptables au moment du DOB n'a pas été acceptée. Seulement la transmission de ces documents va être de droit, la loi va imposer la diffusion de ces documents aux conseillers municipaux et consultables par les citoyens. Il serait intéressant que la commission des finances travaille sur une prospective pluriannuelle notamment en investissement afin d'avoir une vue plus précise des projections financières en incluant les baisses de dotation de l'Etat.

4) DECISION MODIFICATIVE n° 2 – SERVICE DE L'EAU

Le Maire propose les ajustements budgétaires suivants :

1°) SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Amortissements subventions					
Agence de l'Eau				0,53	
Département				0,89	
Immobilisations en cours					
Installations, matériel et outillage techniques				-1,42	
Soit un total de DEPENSES de				0,00	
2°) SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES					
Titres annulés sur exercice antérieur				385,32	
Prestations de service				-385,32	
Soit un total de DEPENSES de				0,00	
RECETTES					
Amortissements subventions					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises				1,42	
Contre valeur taxe sur les consommations d'eau				-1,42	
Soit un total de RECETTES de				0,00	
D'où le tableau ci-dessous :					

DESIGNATION	Pour mémoire BP+DM		DM 2		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
INVESTISSEMENT - DEPENSES					
139111 - Amort subv agence eau	220,00		0,53		220,53
13913 - Amort subv Département	2 227,00		0,89		2 227,89
2315 - Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	794 277,72		-1,42		794 276,30
TOTAL			0,00		

DESIGNATION	Pour mémoire BP+DM		DM 2		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
EXPLOITATION - DEPENSES					
673 - Titres annulés	5 000,00		385,32		5 385,32
6042 - Prestations de service	10 000,00		-385,32		9 614,68
TOTAL			0,00		

DESIGNATION	Pour mémoire BP+DM		DM 2		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
EXPLOITATION - RECETTES					
70121 - Ventes de produits, presta services, marchandises - Contre valeur taxe sur conso eau		151 000,00		-1,42	150 998,58
777 - Amortissement subventions		2 447,00		1,42	2 448,42
TOTAL				0,00	

5/ DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET COMMUNAL

Le Maire propose les ajustements budgétaires suivants :

1) SECTION de FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Reversement FPIC 2014			4 501,00	
Dépenses imprévues			-4 501,00	
Soit un total de DEPENSES de			0,00	
2°) SECTION d'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Maternelle (Matériel informatique)			785,00	

Frais d'études				-785,00	
Soit un total de DEPENSES de				0,00	
d'où le tableau ci-dessous :					

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM	RECETTES	DM N° 5		
			DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
7325 - FPIC	97 919,67		4 501,00		102 420,67
022 - Dépenses imprévues	319 514,80		-4 501,00		315 013,80
TOTAL			0,00		

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM	RECETTES	DM N° 5		
			DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
INVESTISSEMENT - DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
2031 - Frais d'études	76 627,72		-785,00		75 842,72
2183 - Matériel informatique	10508,80		785,00		11 293,80
TOTAL			0,00		

Madame BLAIS soulève que le compte administratif reflète les comptes réels et que ces DM présentent des adaptations du budget car on se retrouve coincé sur des sommes au chapitre. Dans les prévisions, il faudrait prendre une marge de manœuvre pour anticiper des dépenses imprévues.

Madame HANNION précise que c'est déjà le cas. Le budget 2014 n'a pas été établi par l'équipe en place, mais l'ajustement fait partie de la vie normale d'un budget lors de son exécution.

Monsieur LEFEVRE rappelle que la loi précise qu'un budget doit être sincère d'où la nécessité de voter des DM. Il demande la signification du sigle SPIC.

Madame HANNION informe qu'il s'agit de fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 - service de l'eau à **L'UNANIMITE:**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 28 M. MABILLE, Mme HANNION, M TURQUET, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA), Mme CHAINE, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, M. ESCUDERO, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, M. RICHY-DURETESTE, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°5 - Budget Communal à **L'UNANIMITE:**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 28 M. MABILLE, Mme HANNION, M TURQUET, Mme DUPERRON (pouvoir de M. ROBERT), Mme TEIXEIRA, M. BIARD (pouvoir de M. PLAGNOL), Mme CARDONA (pouvoir de M. CARDONA), Mme CHAINE, Mme CLAUZON, M. HENRI, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHÉLU, Mme PROFFIT, M. QUIOC (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), Mme TISON, M. ESCUDERO, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTILHAC, M. RICHY-DURETESTE, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe que les membres de la liste Tous Pour Bois le Roi ont envoyé une liste de questions, il est proposé à Madame VINOT de les exposer.

Monsieur DINTILHAC se propose de le faire.

1- Etat d'avancement du dossier de la gestion de l'eau conformément à nos précédents échanges ? En regrettant à nouveau que ce sujet n'ait pas été mis à l'ordre du jour du présent conseil municipal. Il est demandé au conseil municipal de diffuser l'étude sur la gestion de l'eau qui a été faite, de prévoir un rétro planning des décisions et d'ouvrir le débat.

Monsieur le Maire précise qu'il existe une commission eau dans laquelle Monsieur LEFEVRE siège.

Monsieur HENRI informe que la commission s'est réunie 2 fois et la 3^{ème} fois elle a été ouverte à des Bacots dits compétents. Les travaux réalisés par la précédente mandature ont été transmis à Monsieur LEFEVRE.

Monsieur DINTILHAC estime qu'il y a confusion, il ne s'agit pas d'une demande personnelle mais d'une demande collective au regard de l'importance de ce sujet pour la commune nécessitant qu'un débat se tienne. Il indique que son groupe demande que des points d'étape soient présentés en conseil pour permettre un débat et la bonne information des Bacots. Monsieur DINTILHAC rappelle que le report de l'échéance contractuelle d'un an n'a donné qu'un sursis, qu'il s'est déjà écoulé bientôt neuf mois depuis le début de la mandature et qu'il n'en reste plus que douze.

Monsieur HENRI explique qu'en juin 2013 un audit avait été demandé pour lequel les résultats ont été remis en septembre 2013. A partir de ce moment, la mission s'est arrêtée. Il y a donc eu obligation de relancer un appel à concurrence pour le marché global. Le consultant choisi devra dès le mois de janvier, faire une mise sous contrôle de Véolia le temps de finir le contrat et s'assurer des missions non assurées par le délégataire. Ensuite 2 scénarios se dessineront pour janvier 2016 soit une gestion en régie directe à bons de commande soit un contrat sous forme de DSP.

Madame BLAIS tient à se réappropriier le sujet de l'eau car il semble bon de faire un rappel historique car l'amnésie l'agace un peu. Son équipe a été à l'origine de nombreuses interventions sur le sujet et a longtemps demandé une étude durant le contrat. L'étude a été lancée en fin de mandat mais il ne fallait pas s'arrêter là. Il y a eu un manque d'anticipation qui a conduit à une prolongation du contrat de 2 ans. L'étude était très claire et explicite et Madame BLAIS suggère de la mettre en ligne sur le site de la ville.

Monsieur le Maire demande pourquoi il n'y a pas eu de suite à l'étude de 2013.

Madame BLAIS parle d'un manque de volonté politique à un moment donné.

Monsieur LEFEVRE explique qu'il était envisagé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame BLAIS précise qu'il serait quand même intéressant d'en débattre au conseil municipal pour éclairer le dossier.

Monsieur HENRI précise qu'à compter de janvier 2015, l'eau puisée polluée ne sera plus mélangée à l'eau distribuée.

Monsieur DINTILHAC rappelle que l'ensemble des rapports émis précisait que l'eau distribuée était conforme à l'ensemble des normes d'hygiène et de potabilité et ne présentait donc pas de risque pour la santé. Monsieur DINTILHAC note qu'il s'agit d'un choix politique fait par la nouvelle majorité qui est dans la droite ligne des demandes présentées par l'association BOIS LE ROI ENVIRONNEMENT depuis de nombreuses années.

Monsieur TURQUET précise que même dilué, il reste toujours quelque chose et moins il y a de pesticide mieux ça vaut.

Monsieur HENRI ajoute que certains pesticides comme l'atrazine s'accumulent dans le corps humain et qu'il est de loin préférable de rejeter l'eau polluée.

Madame HANNION précise que le coût en est modeste.

2- Ni les Bacots, ni le conseil ne sont tenus informés des crimes et délits perpétrés sur la commune. Nous sollicitons une information du conseil municipal sur les statistiques des infractions et des précisions sur ce qui s'est réellement passé notamment rue Moreau de Tours.

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres issus de l'état 4001 recensant les actes délictuels et criminels du 1^{er} janvier au 30 novembre 2014.

A savoir ces chiffres sont issus de l'état 4001 utilisé par les forces de l'ordre. Ils sont donc incontestables.

L'état 4001 est un outil statistique qui recense les actes délictueux et criminels portés à la connaissance des forces de l'ordre par dépôt de plainte.

Tous les actes n'ayant pas fait l'objet d'une plainte ne sont évidemment pas repris. Ils sont pourtant nombreux sur notre commune :

- vol de vélos,
- trafic de stupéfiants
- dégradations
- menaces en réunion sur automobilistes par certains utilisateurs de la base de loisirs....

Les chiffres suivants portent sur la période du 01 janvier au 30 novembre 2014 :

Cambriolages : 76 contre 57 en 2013 soit 33% d'augmentation.

A savoir, nous enregistrons 2 à 3 fois plus de cambriolages que les communes avoisinantes et sommes considérés comme "sinistrés" dans le domaine par les forces de l'ordre. Sur la seule semaine 48 (entre le 23 et le 30 nov.), 8 cambriolages commis sur Bois-Le-Roi.

Vols automobiles et deux roues : 18 contre 33 en 2013.

Destruction et dégradation de biens : 24 contre 12 en 2013 (100% de hausse).

Violences physiques : 20 contre 17 en 2013 soit 17% d'augmentation

Usage de stupéfiants : 27 contre 19 en 2013, 42% d'augmentation

Port d'arme prohibée : 2

Vols à mains armées : 3

Ces chiffres ne sont pas anodins et démontrent clairement une dégradation du contexte général.

Il est fort probable que la polémique tournera autour de l'augmentation des effectifs de la PM, n'oublions pas que nous sommes confrontés à un stationnement sauvage problématique et non traité pendant des années, des déplacements vers la base de loisirs

à l'origine de menaces, violences, dégradations, à la présence d'exhibitionnistes voire prédateurs sexuels, à des trafics de stupéfiants en bord de Seine, une insécurité routière sur certains axes de la commune et à la présence très régulière de voleurs utilisant des fausses qualités.

Concernant le cambriolage rue Moreau de Tours : il s'agit d'une séquestration de deux personnes âgées et d'un mineur avec vol et violences physiques. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure d'en dire plus à cause du secret de l'instruction.

Monsieur DINTILHAC remercie le Maire de ces informations mais regrette que cette demande ait dû être faite par écrit.

Monsieur ESCUDERO ajoute que les différents événements majeurs ont été annoncés sur le site pour permettre aux Bacots de prendre des précautions. Les exhibitionnistes et prédateurs sexuels autour du collège et l'évènement de la rue Moreau de Tours ont fait la une du site. Ils n'ont pas été publiés dans le magazine car il s'agit d'un trimestriel.

Monsieur le Maire informe que dans la nuit du 31 décembre 2013, 16 cambriolages ont eu lieu. Cette année la Police municipale tournera jusqu'à 2 heures du matin et la Police Nationale prendra le relais.

Madame LANGLOIS précise que la Police Nationale ne prend pas le relais car elle intervient 24h/24.

3- Une demande de contrat régional a été sollicitée par la municipalité pour 2014-2018 :
Nous sollicitons qu'une information soit donnée au conseil sur l'état d'avancement dudit contrat régional et sur les projets présentés dans le cadre dudit contrat ?

Monsieur TURQUET explique que le contrat régional a été déposé en 2013 comportant différentes opérations.

La commission permanente de la Région s'est réunie le 18 juin 2014 et a approuvé les projets suivants :

Réhabilitation de l'école maternelle
Extension Accueil de loisirs

L'école maternelle dispose d'une classe et d'un dortoir à l'étage et d'un réfectoire trop petit qui oblige à organiser 3 services de restauration. Le projet a été discuté avec la Direction et les enseignants de maternelle et le programme a été lancé. Un architecte assure la maîtrise d'œuvre et nous sommes dans la phase de sélection des entreprises.

L'extension de l'accueil de loisirs pose encore des interrogations. Les locaux sont utilisés pour différentes activités comme les NAP. Nous sommes en train de nous interroger sur la finalité de l'extension du centre de loisirs compte tenu de l'ensemble des éléments. Le projet prévoyait la création d'une salle de 98 m² dont la fonctionnalité n'est pas évidente. Le projet est donc en réflexion.

Dans le programme « Bâtiments publics » figure le bâtiment de la Mairie qui a un gros souci d'isolation, il faut prévoir des travaux d'isolation de réfection de la toiture et des terrasses. Il sera fait appel à un maître d'œuvre et le projet sera ensuite présenté au Conseil Régional qui décidera.

Une étude doit être faite pour les travaux de l'Eglise. Monsieur le Maire précise que les fissures au presbytère ont été constatées par les services techniques qui ont dégagé toute dangerosité. Une étude géotechnique avec des sondages pressiométriques doit être effectuée.

Quant aux travaux d'aménagement de l'espace public, l'axe Cité République est fait. Une étude est programmée sur le parking de la place de la Cité ainsi que sur l'aménagement

et la sécurisation du carrefour Galliéni/Forêt. Pour ce dernier, il faut travailler avec le département car nous sommes sur une départementale.

Monsieur DINTILHAC demande si les subventions ont bien été obtenues sur les dossiers déposés en 2013.

Monsieur TURQUET répond positivement pour les travaux de l'école maternelle et de l'accueil de loisirs.

4- Quel est l'état d'avancement du projet de télécentre dont les subventions ont été votées par la Région ?

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre avec Initiative Télécentre 77 a eu lieu et le choix de l'emplacement a étonné. Le projet se situe à plus de 10 mn à pied du centre dans un lieu peu accessible. De plus, le projet présenté risquerait de faire concurrence à celui de Fontainebleau avec un taux d'occupation à 25% et celui de la gare de Melun. Le projet s'avère inadapté tel qu'il a été présenté. Selon Initiative Télécentre 77, le choix de la localisation a été fait par défaut.

Monsieur DINTILHAC demande si le projet va être abandonné en l'état.

Monsieur le Maire indique que le projet n'est pas abandonné mais le choix de la localisation n'est pas adapté. Il est fort possible que le coût du nouveau projet soit inférieur à celui du projet initial.

5- Les hébergements de la base de loisirs participent à l'attractivité et à la qualité de l'accueil donné aux usagers et stagiaires payants qui viennent sur notre commune. Les conditions dans lesquelles ils sont accueillis ne correspondent plus aux standards de confort attendus par lesdits usagers et nécessitent d'être rénovés et améliorés. Quel est l'état d'avancement du projet de rénovation des hébergements de la base ?

Monsieur le Maire émet des réserves et reste perplexe car le projet de construction d'hébergement n'a jamais été acté par la précédente mandature et ce projet de création d'un bâtiment de 1600 m² n'a jamais été porté à la connaissance des Bacots. Aucun projet de rénovation n'a été engagé par l'ancienne mandature.

Monsieur DINTILHAC rappelle que ce projet relève de l'EPIC en charge de la gestion de la base dont Monsieur le Maire assure la présidence et demande si un cahier des charges n'avait pas été établi et si la Région n'avait pas un projet de rénovation prêt à être réalisé et financé.

Monsieur le Maire affirme que non. Il existe un projet de création d'un nouvel établissement. De plus, il est étonnant de s'apercevoir qu'un ancien élu municipal également membre du bureau du syndicat de la Base de Loisirs assurait le rôle d'assistant à maître d'ouvrage (AMO). Il a été demandé à la Région de désigner un nouvel AMO pour accompagner le Président sur ce projet. Monsieur le Maire est étonné de constater qu'un élu de l'ancienne mandature ait été désigné comme AMO sur un tel projet. Ce projet a un coût de 5 millions d'euros environ. Le coût d'un AMO est de 3 à 4% du coût du projet.

Monsieur DINTILHAC s'étonne que l'information n'ait pas été donnée avant.

Monsieur le Maire précise que le projet est bien plus vieux et n'a jamais été porté à la connaissance des administrés.

Monsieur DINTILHAC précise que depuis 40 ans l'amélioration de la Base de Loisirs tient pour beaucoup à l'initiative des différents maires de la commune.

Madame CARDONA précise qu'on demande d'évoquer l'avenir. Par conséquent, quels sont les projets de rénovation des bâtiments d'hébergement de la Base de Loisirs ?

Monsieur le Maire précise qu'un travail avec la Région est engagé à la demande du gestionnaire l'UCPA pour des travaux d'entretien de l'ensemble des bâtiments existants. Pour exemple, un bâtiment tel que le château doit être chauffé toute l'année. L'urgence est donc la remise en état des bâtiments actuels. Un coût estimé à 300 000€ est à prévoir pour la mise en conformité des bâtiments grâce à un financement de la Région.

6- Quand l'engagement pris en conseil du 25/06/2014 de mettre en place « un groupe de travail (...) auquel participerait les membres de l'opposition et cela dès la rentrée » pour préparer l'avenir de l'intercommunalité sera-t-il mis en œuvre ?

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'éclairer l'ensemble des élus sur l'état règlementaire de l'intercommunalité et ses perspectives. Une journée d'information sera donc organisée début février 2015. Le schéma de mutualisation est à rendre en mars 2015.

Monsieur DINTILHAC précise que l'un n'interdit pas l'autre et regrette que ce groupe de travail qui demeure une nécessité ne soit pas créé.

Monsieur le Maire précise que dans un premier temps aura lieu cette réunion d'information et à l'issue de cette journée d'information, un groupe de travail pourrait être constitué.

Madame BLAIS se réjouit de cette initiative car les échanges sont importants sur ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de comprendre les enjeux de l'intercommunalité et fait donc appel à un consultant extérieur pour cette journée d'information.

7- Est-il prévu, comme par le passé, de faire porter le repas des seniors aux personnes qui ne sont pas en mesure d'y assister ?

Madame TEIXEIRA explique que cette année quelques changements ont eu lieu après avis du conseil d'administration du CCAS qui a été surpris de voir que les aînés bénéficiaient d'un repas pris à la salle ou porté et d'un colis. Il a été décidé d'inviter chacun au repas qui se déroulera le 17 décembre prochain et ceux qui ne peuvent pas venir bénéficieront d'un colis. Une autre manifestation est prévue au printemps.

Monsieur DINTILHAC regrette que ne soit plus distribué le repas à ceux qui ne peuvent pas se déplacer, c'était une occasion d'aller vers des personnes en situation de solitude et cela constituait un échange important.

Madame TEIXEIRA évoque la possibilité d'organiser le port des colis l'an prochain avec l'aide d'enfants qui le souhaiteront.

Monsieur DINTILHAC regrette que les éléments d'amélioration ne soient proposés que pour l'année prochaine alors que le changement de cette année présente est une dégradation.

Madame TEIXEIRA rappelle que cette double distribution a surpris les membres du CCAS et précise que le portage de repas fait quotidiennement représente un vrai moment de partage avec les anciens et est fait avec amour et respect. Elle l'a constaté lors de sa participation au portage des repas.

Madame CARDONA demande la raison pour laquelle le CCAS n'avait pas le budget pour cela.

Madame TEIXEIRA explique qu'il ne s'agit pas de manque de budget mais d'un choix de faire d'autres choses.

Monsieur ESCUDERO précise que le budget a été voté avant l'arrivée de l'équipe en place. La décision qui a été prise par l'assemblée plénière (15 à 17 personnes) du CCAS est la bonne, prise à l'unanimité. Avant il existait des choses exceptionnelles. Un colis amélioré a été choisi pour ceux qui ne participent pas au repas. Il ajoute que Tous Pour Bois le Roi n'a qu'à prendre sur ses deniers pour distribuer un colis aux anciens.

Madame TEIXEIRA précise que les repas et colis ont été préparés par des commerçants de Bois le Roi.

Monsieur ESCUDERO rappelle que l'année dernière une entreprise du Sud-Ouest avait fait les repas.

Madame TEIXEIRA ajoute que des colis seront portés à nos aînés qui se trouvent en maisons de retraite ou hospitalisés à Fontainebleau. Si des enfants souhaitent accompagner cette action, ce sera avec plaisir.

Monsieur le Maire précise que cette année 174 repas seront servis et 96 colis préparés, 200 de moins que l'année dernière.

Madame CARDONA demande comment l'information sera relayée auprès des enfants.

Madame TEIXEIRA précise que des contacts ont été pris lors du spectacle de Noël.

8- La fresque du pont des petits prés a été dégradée par des tags. Est-il prévu de retirer les tags ? Dans quels délais ?

Monsieur TURQUET explique que les services techniques seront mobilisés comme pour tous les tags.

Monsieur DINTILHAC précise que ce site est particulier car la fresque doit être protégée. Monsieur DINTILHAC informe qu'un devis a été remis par la société qui avait réalisé la fresque sous l'ancienne mandature.

Monsieur le Maire s'étonne que les travaux n'aient pas été faits en conséquence par l'ancienne mandature.

Monsieur TURQUET assure que les précautions seront prises.

9- Pouvons-nous avoir des informations sur les récents travaux du Dojo?

Monsieur QUIOC informe que le ballon d'eau chaude a été changé.

Monsieur DINTILHAC indique qu'il lui avait été rapporté que le ballon d'eau chaude récemment installé avait explosé nécessitant d'être à nouveau remplacé, mais prend acte que ce ne devait pas être le cas.

10- Avez-vous des informations concernant les projets de l'UGECAM ? Où en est la construction de Montreuil ? Le cas échéant, quel(s) projet(s) après le départ de la Maison d'enfants de Brolles ?

Monsieur TURQUET explique que ce site possède deux activités. La première est destinée aux enfants ayant des difficultés de socialisation qui a vocation à rester sur le territoire et la seconde est une activité plus médicale qui est destinée à partir à Montreuil, pour un

transfert possible en 2016. La première pierre du projet de Montreuil aurait été posée, mais l'information est à vérifier.

Des projets d'agrandissement verront peut-être le jour mais pas tant que l'activité médicale est encore sur place.

L'UGECAM a vendu un terrain rue des Mariniers, mais l'important est de conserver une activité économique.

Monsieur TURQUET précise être en contact avec l'UGECAM et qu'il leur est demandé de donner une vision globale de leurs projets à la municipalité. La Mairie n'acceptera pas la découpe des terrains.

Madame BLAIS précise que le classement de cette zone en UE impose de ne pas faire n'importe quoi.

11- Pourquoi n'est-il plus distribué de goûter et de friandises aux enfants à l'occasion de l'arbre de Noël de la commune ? Une première à Bois-le-Roi.

Monsieur le Maire rassure Monsieur DINTILHAC en expliquant que le spectacle de Noël débutait à 17h et finissait à 18h30. Il a été suivi d'une remise de friandises aux enfants et à cette heure il n'était pas judicieux de servir un goûter. Les friandises non distribuées ont été données aux Restos du Cœur et à l'épicerie solidaire.

12- A quoi correspond la manifestation autour du Cirque annoncée par affichage mais qui n'apparaissait pas dans l'agenda de la publication municipale ?

Monsieur ESCUDERO indique que la manifestation était bien annoncée dans la nouvelle publication trimestrielle Echos Bacots.

Monsieur DINTILHAC indique qu'il n'en a pas trouvé trace.

13- Pouvons-nous savoir ce qui a motivé tant d'illuminations dans nos rues alors que les communes avoisinantes restreignent toutes leur budget à ce sujet et merci aussi de nous en indiquer le coût pour la commune ?

Monsieur le Maire demande si les élus trouvent cela joli.

Madame VINOT accorde que c'est joli mais s'interroge sur le coût de ces illuminations.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un financement conjoint entre la Mairie et l'intercommunalité et informe que des retours positifs émanent des habitants de Brolles, heureux de ne pas être oubliés cette année.

Monsieur BONY ajoute que la commune a de belles illuminations mais pas de marché de Noël.

Monsieur le Maire explique que le choix a été porté sur les illuminations. L'année dernière, la location des tentes pour le marché de Noël avait coûté 4000 €. Le 14 décembre, une animation autour du cirque sera proposée aux enfants dans le préau Oliver Métra.

Monsieur le Maire suspend la séance du Conseil Municipal à 22h50 afin de laisser la parole à Madame MATROT qui s'est occupée de la mise en place de cette manifestation et des illuminations.

La séance est rouverte à 22h54.

Monsieur BONY rappelle qu'il a envoyé un courrier à l'ensemble du conseil municipal pour s'étonner que la décision de mettre en place un tarif pour le spectacle n'ait pas été soumise à l'avis du Conseil Municipal. Il estime que dès lors qu'un tarif et donc une

recette sont décidés il serait bien de le présenter au Conseil Municipal afin que ce soit délibéré, exposé dans le compte rendu et ainsi les administrés seraient informés.

Madame HANNION explique qu'elle a pris la peine de répondre par mail. Elle s'était préalablement rapprochée du trésorier qui lui a indiqué que compte tenu la nature du tarif pour une opération de type spectacle, le Maire pouvait prendre un arrêté sans délibération.

Madame VINOT demande la date du prochain conseil municipal et réclame un planning des conseils municipaux.

Madame HANNION informe qu'il n'y en aura pas moins que l'an dernier.

Madame VINOT souhaiterait qu'on arrête de faire une fixation sur ce qui s'est fait avant car certains élus de l'opposition ne faisaient pas partie de l'équipe précédente.

Madame LANGLOIS demande à Monsieur le Maire si une interruption de séance peut être faite afin que les représentantes des parents d'élèves de la PEEP qui sont présentes puissent intervenir et lire au Conseil Municipal la lettre présentée au Maire avant l'ouverture du conseil.

Monsieur le Maire refuse l'interruption de séance et souhaite prendre connaissance du document qui lui a été remis ce jour. Il précise que les conseils municipaux servent à prendre des décisions et à donner des informations, ils seront programmés pour répondre à ces objectifs.

La séance est clôturée à vingt-trois heures.